Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	18	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-32

Adhésion à l'Association Départementale des Maires de France (AMF 22)

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune est membre de l'Association Départementale des Maires des Côtes d'Armor (AMF 22), pour laquelle elle verse une cotisation annuelle, basée sur la population totale au 1er janvier de chaque année. Pour 2026, la population totale est de 2 276 habitants et la cotisation s'élèverait à 859,40 €.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE RENOUVELLER l'adhésion de la commune de Plouaret à l'AMF 22,

AUTORISE le versement de la cotisation 2026 pour un montant de 859,40 €.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor